



République Française

Commune de Gisy Les Nobles

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 13 Avril 2017 à 20h30

Etaient présents:

| <u>Mesdames :</u> | <u>Messieurs :</u> |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Chantal DUMAIRE• Stéphanie FERRIERE• Magaly LISBOA• Delphine MAZALEYRAT• Marie-Paule RAVANEL | <ul style="list-style-type: none">• Patrick BABOUHOT• Laurent BETAILLE• Franck CASARIN• Alexandre FINELLI• Jean-Luc PELLARD• Christophe POUTHÉ• Bernard STENUIT• Benjamin VIARD |

Secrétaire de séance : Jean-Luc PELLARD

Absents excusés :

Céline LALANDE ayant donné pouvoir à Delphine MAZALEYRAT.

1) Adoption du dernier compte rendu

Monsieur le Maire donne lecture du précédent compte rendu du 22 mars 2017 qui est adopté à l'unanimité sans observation particulière.

2) Décision modificative n°1-2

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative n°1 afin de régulariser le compte 7311 qui n'est pas en conformité avec l'annexe D1 du budget.

Le conseil, après en avoir délibéré, vote la décision modificative comme suit :

Section de fonctionnement

| | | |
|-----------------|---|------------------|
| 73111 Dotations | → | + 1 524.00 euros |
| 6226 Honoraires | → | + 1 524.00 euros |

Il expose aussi qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative n°2 afin de prévoir le paiement des honoraires de l'architecte pour nos futurs travaux :

Le conseil après en avoir délibéré, vote avec 1 abstention et 13 voix pour la décision modificative comme suit :

Section investissement :

| | | |
|----------------------|---|-------------------|
| 2031 Frais d'études, | → | + 15 000.00 euros |
| 2315 Construction | → | - 15 000.00 euros |

3) Redevance de concession GRDF 2017

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat de concession signé avec GRDF prévoit qu'une redevance soit versée à la commune. Pour l'année 2017, le montant de la redevance s'élève à 669.54 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le montant de la redevance de 669.54 euros

4) Demande de S.I.P.L. (Soutien à l'Investissement Public Local) par le biais du PETR pour le 19 Grande Rue

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition du bien sis 19 Grande Rue en 2016, et qu'un bureau d'étude a été désigné pour réaliser l'étude préalable de l'aménagement de ce bien.

Il est donc nécessaire de faire les demandes de subventions correspondantes pour lancer les travaux du projet « Revitalisation de l'activité du centre bourg » estimé à 706 370.82 euros HT pour la 1^{ère} tranche.

Le Maire demande l'accord au conseil municipal de solliciter l'Etat pour une subvention de 50% au titre du Soutien à l'Investissement Public Local (SIPL), par le biais du contrat de ruralité mené par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, avec 1 abstention et 13 voix pour, accepte de solliciter une subvention de 50% au titre du Soutien à l'Investissement Public Local.

5) Demandes de subventions 2017

Monsieur le Maire donne lecture de deux demandes de subventions :

- L'ASKVT (circuit de mini moto cross à Gisy Les Nobles) doit homologuer à nouveau le terrain. Le coût est évalué à 500 euros par la Fédération Française de Moto.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à titre exceptionnel, d'accorder une subvention de 500 euros.

- L'association française des scléroses en plaques (AFSEP) fait une demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 50 euros à l'AFSEP.

6) Subvention CCAS

Le conseil municipal décide, suite au vote du budget primitif 2017 de la commune, d'attribuer la subvention annuelle d'un montant de 4 000 euros pour le fonctionnement du C.C.A.S. pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le versement de la subvention.

7) A.P.R.R. Transfert de propriétés Etat-commune

Monsieur le Maire informe le conseil, que dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A5 et du rétablissement des voies de communication, la Société **A.P.R.R** a chargé un cabinet de Géomètres-Experts de Dijon, afin de rédiger l'acte de transfert de propriété de l'ETAT à la Commune de Gisy Les Nobles.

Il présente, pour avis, le projet d'acte et indique que cette remise foncière des voies par acte administratif est gratuite et que tous les frais de transfert seront à la charge de la société APRR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable.

8) Personnel : Promu-promouvable

Monsieur le Maire expose que suite au texte de loi concernant la nouvelle organisation des carrières des agents territoriaux, il est nécessaire de délibérer pour les avancements de grade proposés par le centre de gestion. Il est donc nécessaire de délibérer sur le pourcentage d'agents promouvables dans la même année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de porter le taux promu/promouvable à 100% pour les cadres d'emplois administratif et technique concernant l'avancement au grade supérieur de nos agents lorsque cela sera proposé par le centre de gestion.

9) Création de poste suite à avancement de grade

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que notre agent administratif peut prétendre à un avancement de grade dû à son ancienneté dans la fonction publique territoriale.

En conséquence, il propose de créer un nouvel emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe nécessaire à l'avancement de grade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

10) Délégué CNAS

Monsieur Le Maire informe que suite au départ de M. MAURICE, il n'a pas été désigné un nouveau délégué élu pour la représentation au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne M. FINELLI, délégué élu.

11) Devis divers

Différents devis ont été demandés pour la rénovation des sanitaires de l'école, nous sommes dans l'attente d'un deuxième devis pour le faux plafond.

En ce qui concerne l'électricité :

| | |
|-------------------------------|--------------------|
| PETILLAT LOISON : Electricité | 1 346.04euros TTC |
| VMC | 1 488.50 euros TTC |

BATIPROX : Electricité et VMC 1 746.00euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 1 abstention et 13 voix pour, décide de choisir l'entreprise BATRIPOX pour un montant de 1 746.00 euros TTC.

Monsieur Le Maire a demandé à l'entreprise PETILLAT LOISON de réaliser un devis pour raccorder les sanitaires de l'école au chauffage central, avec 3 radiateurs. Le devis est de 1 644.60 euros TTC.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de 1 644.60 euros TTC.

12) Informations diverses

- Monsieur le Maire rappelle l'organisation des élections présidentielles qui se dérouleront les 23 avril et le 7 mai 2017.

- Il informe que la cavalcade de Gisy Loisirs se tiendra le dimanche 14 mai 2017 de 14h à 18h. La rue des Marais, des Pêcheurs, Saint Pregts, Sainte Marie et Grande Rue seront interdites à la circulation et au stationnement. Ces rues seront donc barrées et sécurisées.

- Des jeunes de Gisy souhaitent faire une base de « air soft » (tir avec des billes). Le Maire propose d'utiliser le bois aux Pies. La commune fera une convention avec les parents pour dégager la responsabilité de la commune. Le conseil municipal donne son accord.

- Les bancs seront installés pendant les vacances scolaires.

- Un registre de consultation pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est à la disposition des administrés pour y insérer leurs remarques concernant l'avancée de ce PLUI.

- Un devis pour la réfection de la rue des Pêcheurs a été demandé ; un complément sera aussi demandé pour la faisabilité d'un trottoir PMR. Le syndicat des eaux en profitera pour changer et améliorer la canalisation d'eau. Le coût de ce changement de canalisation sera pris à 100% par le syndicat.

- La CCYN a augmenté les impôts de 2% suite à la baisse des dotations de l'Etat et à l'augmentation de ses compétences.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le présent extrait est affiché à la Mairie en exécution des dispositions du code municipal.

Fait à Gisy les Nobles, le 18 Avril 2017

Le Maire

Patrick BABOUHOT